

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

À la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Sainte-Sophie, tenue le 3 avril 2008 et à laquelle étaient présents monsieur Yvon Brière, maire qui préside et les conseillères et conseillers suivants :

Christine Gilbert
Louise Melançon
Linda Lalonde Bertrand

Denis Duhaime

Était également présent, monsieur André Charron, directeur général et secrétaire-trésorier.

Étaient absents madame la conseillère Olga Bazusky pour raison justifiée et monsieur le conseiller Normand Aubin était à l'extérieur du pays.

153-04-08

APPUI POUR L'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE SUR LES LOTS 1 692 604 ET 1 692 606 AUPRÈS DE LA C.P.T.A.Q.

CONSIDÉRANT QUE les lots 1 692 604 et 1 692 606 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes ont front sur la 1^{re} Rue, à Sainte-Sophie;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été adopté par le conseil municipal à une séance spéciale en date du 3 avril 2008 visant à modifier le règlement de zonage de façon à rendre la demande conforme;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de l'immeuble exploitent un lieu d'enfouissement technique à cet endroit depuis 1997;

CONSIDÉRANT QUE ce lieu d'enfouissement est en exploitation depuis 1964;

CONSIDÉRANT QUE les capacités maximales du site actuellement en exploitation seront bientôt atteintes et que le propriétaire désire poursuivre ses activités;

CONSIDÉRANT QUE selon l'inventaire des terres du Canada (1988) les lots visés et les lots avoisinants sont de classes 3, 4 et 5;

CONSIDÉRANT QUE les sols des terrains visés pour l'agrandissement présentent des limitations importantes pour la culture;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire des emplacements visés possède d'autres propriétés foncières contiguës aux lots visés;


CONSIDÉRANT le projet proposé d'agrandissement du site d'enfouissement;
EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Gilbert
ET RÉSOLU**

QUE le conseil municipal appuie la demande faite par la compagnie Waste Management pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit pour l'agrandissement du site d'enfouissement technique sur les lots 1 692 604 et 1 692 606, 1^{re} Rue (7270-41-3855 et 7270-27-1696) auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec.

(Adopté à l'unanimité)

**Véritable extrait du livre des délibérations
Certifié conforme ce 19 novembre 2008**



**André Charron g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier**

/mb